



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 101 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture

de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point des activités entreprises par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement de juillet 2006 à juin 2007 en application de son mandat.

Au cours de la période considérée, le manque de fonds, en particulier de ressources de base, a continué d'empêcher le Centre d'accomplir son mandat et de donner suite aux demandes d'assistance provenant des États Membres de la région. Néanmoins, le Centre a entrepris de nouvelles initiatives et de nouveaux projets dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et des mesures concrètes de désarmement pour lesquels des fonds avaient été reçus.

Le Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre, créé par la résolution 60/86 de l'Assemblée générale, a conclu ses travaux en formulant des recommandations concrètes concernant le programme de travail futur du Centre, ainsi que ses effectifs et son financement, l'objectif étant sa revitalisation.

* A/62/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/93 dans laquelle l'Assemblée générale a notamment prié le Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de poursuivre ses travaux, notamment en réexaminant le mandat et les programmes du Centre régional compte tenu des changements intervenus depuis sa création dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique, en vue de recenser les mesures concrètes susceptibles de relancer les activités du Centre; prié le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations; de faciliter l'instauration d'une coopération étroite entre le Centre régional et l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, et de continuer d'apporter une assistance en vue de stabiliser la situation financière du Centre; et de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport porte sur la période allant de juillet 2006 à juin 2007. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre concernant l'exercice 2006.

II. Fonctionnement du Centre

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organisations pertinents des Nations Unies. À part le poste du directeur (P-5), financé par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le financement des activités quotidiennes du Centre et de l'ensemble de ses activités est assuré exclusivement par des contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs.

3. Au cours de la période considérée, les contributions volontaires à l'appui des activités du Centre ont continué de diminuer et sont demeurées insuffisantes pour permettre au Centre de s'acquitter effectivement et efficacement de son mandat. Avec des ressources financières et humaines limitées, le Centre a appliqué son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; désarmement et contrôle des armements; activités de diffusion et information; et coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales.

III. Objectifs et activités du Centre

4. Selon les dispositions de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre a pour mandat de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, ainsi que de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique.

5. Au cours de la période considérée, le Centre a mené un certain nombre d'activités dans les quatre domaines mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus.

A. Paix et sécurité

6. Au cours de la période visée par le rapport, le Centre régional a mis en route un projet intitulé : « Programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique : promotion des relations entre civils et militaires au Togo », financé partiellement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il s'agit d'un projet pilote exécuté au Togo afin d'améliorer les relations entre militaires et civils, ce qui contribuerait à renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays. Les principales activités prévues sont : l'organisation d'une campagne de sensibilisation; a tenue d'un forum national pour le dialogue afin d'améliorer les relations entre civils et militaires, l'organisation d'un atelier à l'intention des membres des forces armées et de sécurité togolaises sur le maintien de l'ordre et de la paix, l'élaboration d'un code de conduite à l'intention de ces forces; et l'organisation d'un stage de formation sur les politiques et pratiques en matière de sécurité, destiné aux parlementaires togolais.

7. Le Centre régional a également lancé un projet intitulé « Développement de capacités en matière de désarmement concret et de consolidation de la paix : renforcement des organisations locales et des organisations de la société civile ». Ce projet, qui concerne tous les 16 États de l'Afrique de l'Ouest, vise à renforcer les capacités de la société civile ouest-africaine, en particulier les organisations locales, afin de leur permettre de mener efficacement à bien des activités dans les domaines des armes légères et de petit calibre, de la prévention des conflits, du règlement des conflits ainsi que du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement. Le Centre régional a, dans le cadre de ce projet, mis au point un programme de formation de formateurs devant servir de document de travail lors d'un atelier prévu à Lomé en novembre 2007. Cet atelier vise à doter les organisations locales et les organisations de la société civile des outils, techniques et compétences modernes pour leur permettre de contribuer activement et plus efficacement au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région.

8. Le Centre régional a fourni un appui technique au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale¹, à sa vingt-quatrième réunion ministérielle qui s'est tenue à Kigali, du 25 au 29 septembre 2006. Le Comité consultatif a pour principal objectif de promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région par des mesures de confiance, notamment dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Il se compose des 11 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Centre a, lors de la réunion, fait des présentations sur diverses questions de désarmement concernant la sous-région.

9. En 2007, le Centre régional s'est vu confier la tâche de servir de secrétariat au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il a participé en cette qualité à l'organisation de la vingt-cinquième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Sao Tomé-et-Principe et à laquelle étaient présents les États membres suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Rwanda et Sao

¹ Les États membres du Comité consultatif sont les suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

Tomé-et-Principe. La délégation tchadienne a transmis sa contribution au Président du Comité consultatif. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo ont pris part en qualité d'observateurs. Au nombre des sujets débattus figuraient la sécurité et la situation politique dans certains pays membres, les conséquences de la crise du Darfour et l'évolution de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs. Les pays participants ont également encouragé la poursuite du partenariat effectif entre la CEEAC et l'Organisation des Nations Unies. La vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est achevée par l'adoption, suite à la proposition faite par le Président Fradique Bandeira Melo de Menezes, de l'Initiative de Sao Tomé-et-Principe, préconisant l'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, ainsi que d'un code de conduite des forces armées et de sécurité en Afrique centrale. De surcroît, les délégations participantes ont unanimement reconnu la nécessité pour les pays membres d'examiner ensemble les divers aspects des problèmes transfrontaliers de sécurité et ont décidé d'en discuter dans le cadre de la vingt-sixième réunion ministérielle du Comité afin de développer à l'avenir une approche sous-régionale concertée (A/62/96). La vingt-sixième réunion ministérielle doit se tenir à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007.

B. Contrôle des armements et désarmement

Armes de destruction massive

10. Le Centre régional a fourni un appui au premier séminaire africain sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, organisé par le Bureau des affaires de désarmement en coopération avec le Gouvernement ghanéen, à Accra les 9 et 10 novembre 2006. Étaient représentés au séminaire 20 États africains et deux organisations sous-régionales africaines, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Y ont également participé des représentants de la France, du Kazakhstan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Maîtrise des armes légères et de petit calibre

11. L'année 2006 a été marquée par certains faits importants qui sont intervenus au niveau sous-régional en Afrique dans le domaine de l'élaboration de normes pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites. Deux instruments juridiquement contraignants ont été adoptés : le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, en mai 2006² et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions

² Consultable à l'adresse : <http://www.saferfrica.org/DocumentsCentre/Books/NairobiProtocol/NairobiProtocol.pdf>.

et autres matériels connexes. Dès qu'il entrera en vigueur, la Convention remplacera le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, adopté par la même organisation en 1998.

12. À la demande de la CEDEAO, le Centre a participé à la rédaction de la Convention et son directeur a également présidé le Groupe d'experts indépendants de la CEDEAO créé pour examiner le projet de convention. En outre, en juin 2006, le Centre a apporté ses connaissances techniques aux experts de la Communauté et lors des réunions ministérielles, en prévision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, au cours de laquelle la Convention de la CEDEAO a été adoptée.

13. En juin 2006, le Centre a participé au lancement du Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO, qui est un projet quinquennal visant à fournir un soutien technique et opérationnel aux commissions nationales, au personnel de sécurité et aux organisations de la société civile chargées, dans la sous-région, de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites.

14. En février 2007, le Centre a pris part à la première conférence consultative internationale sur le Programme de lutte contre les armes légères, qui a adopté un ensemble d'instructions permanentes pour la mise en œuvre du Programme. De concert avec le PNUD, la direction du Programme et le Groupe des armes légères de la CEDEAO, le Centre siège en tant que membre du Comité technique du Programme, qui examine et approuve l'ensemble des propositions de projets soumis au Programme par les commissions nationales et les organisations de la société civile.

15. Le Centre régional a continué de tenir à jour et d'utiliser un registre des armes légères pour l'Afrique en vue de promouvoir des mesures de confiance et la transparence dans les transferts d'armes entre les pays participants. Il a fait don d'ordinateurs et d'imprimantes aux États participants afin de les aider à renforcer leurs capacités. Il a également lancé et publié un inventaire des capacités nationales de production d'armes dans neuf pays participants (Afrique du Sud, Burkina Faso, Djibouti, Gabon, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria et Togo), afin de jeter les bases du processus visant à régler la production locale d'armes dans ces pays.

C. Activités de diffusion et information

16. Au cours de la période considérée, le Centre régional a lancé en anglais un nouveau site Web plus interactif (www.unrec.org). Ce site Web met à disposition un système de référence électronique sur les questions de paix et de désarmement en Afrique et sert de point de référence pour les États, les médias, les organismes de recherche, les organisations non gouvernementales et autres entités intéressés. Le nouveau site contient les informations les plus récentes et d'autres sur les événements ayant trait aux questions de désarmement, de paix et de sécurité dans la région africaine. Il est également à l'origine d'un forum électronique, qui permet aux utilisateurs du monde entier d'étudier, de façon interactive, les questions de désarmement, de paix et de sécurité, en particulier dans la mesure où elles ont trait à l'Afrique.

17. Le Centre régional a organisé plusieurs forums de jeunes au Togo avec des étudiants diplômés et des étudiants préparant un premier diplôme afin de discuter toute une gamme de questions, notamment les défis du désarmement en Afrique, les

conflits armés et le droit international des droits de l'homme ainsi que le problème des enfants soldats.

D. Coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales

18. Le Centre régional met la dernière main à un mémorandum d'accord entre le Bureau des affaires de désarmement et le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans les domaines de la sécurité, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Ainsi, dans le cadre des travaux du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre et la CEEAC entreprendront conjointement deux projets : l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour la maîtrise des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et l'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité dans cette sous-région.

19. Le Centre régional a également commencé à développer un partenariat avec Interpol dans le cadre de programmes de renforcement des capacités concernant des techniques d'enquête ayant trait aux armes à feu. Dans ce contexte, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé, en octobre 2006 à Lima, un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience en vue de transférer à l'Afrique les connaissances et les données d'expérience pertinentes de l'Amérique latine et des Caraïbes.

IV. Situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

20. Au cours de la période à l'examen, des fonds ont été reçus pour l'exécution de nouveaux projets. Cependant, le manque total de ressources de base, conjugué aux ressources financières limitées réservées aux activités liées à des projets a continué de compromettre le fonctionnement du Centre. Cette situation a davantage été exacerbée par la hausse du prix du carburant et par les fluctuations monétaires.

21. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements camerounais et français ainsi qu'à Oxfam (Grande-Bretagne) et au PNUD au Togo pour leurs contributions financières et leur appui aux activités du Centre. Ses remerciements vont également au Gouvernement togolais pour avoir accueilli le Centre. Il formule l'espoir que l'annonce de soutien financier faite par le Gouvernement togolais au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale sera concrétisée à temps pour appuyer les activités du Centre. On trouvera en annexe des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2006.

22. Malgré la décision prise à Khartoum en janvier 2006 par le Conseil exécutif de l'Union africaine (EX.CL/243 (VIII) Add.7), dans laquelle le Conseil lançait un appel aux États membres afin qu'ils apportent des contributions volontaires pour assurer la viabilité du Centre, aucun fonds n'a été reçu à ce jour.

B. Effectifs

23. Au cours de la période considérée, en raison de la réception de fonds réservés spécifiquement à des activités liées à des projets, le Centre a été en mesure de recruter certains fonctionnaires pour l'aider à exécuter ses activités. Il s'agit notamment d'un expert associé (financé par le Gouvernement néerlandais), de quatre agents engagés pour une durée déterminée et de cinq agents employés sur la base de contrat de louage de services et d'un consultant local recruté pour une courte durée. Le Centre a également bénéficié de l'aide de stagiaires dont la plupart se sont vu confier des tâches ayant trait à la recherche et à l'appui aux projets.

V. Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

24. Au cours de la période à l'examen, le Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique a poursuivi ses travaux. Il a tenu trois réunions à New York le 16 février, le 26 avril et le 12 juin 2007, sous la présidence de Coly Seck du Sénégal, par suite du départ en février 2007 de Chuka Udedibia du Nigéria.

25. Sur la base des discussions tenues et des documents de travail examinés auparavant, le Président a présenté un document contenant des recommandations concernant le programme de travail futur du Centre, ainsi que ses effectifs et son financement. À la réunion tenue le 12 juin 2007, le Mécanisme consultatif est parvenu à un accord concernant ces recommandations et a adopté le rapport du Président en vue de sa transmission à l'Assemblée générale.

26. Au cours des travaux du Mécanisme consultatif, il a été convenu que le mandat du Centre, ainsi qu'énoncé dans la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, demeurerait valide. En ce qui concerne le programme de travail futur, le Mécanisme consultatif a recommandé que le Centre privilégie les aspects de son mandat qui constituent des priorités pour les États africains aussi bien que pour la communauté internationale. À cet égard, les questions spécifiques identifiées dans le programme de travail comprenaient les armes légères et de petit calibre, en particulier le renforcement des capacités et les demandes d'assistance des États africains; la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement; le renforcement des capacités des États africains dans le respect des instruments juridiques internationaux dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants; le programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique; et la prévention du déversement de déchets nucléaires, radioactifs, chimiques et autres déchets dangereux en Afrique.

27. S'agissant de la structure du Centre, le Mécanisme consultatif a recommandé la création de trois nouveaux postes, à savoir un poste de spécialiste des questions politiques, un poste d'assistant administratif et un poste de bibliothécaire, qui seraient financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

28. Pour ce qui est de l'importante question du financement, le Mécanisme consultatif a prié le Secrétaire général de lancer un appel aux États Membres et autres donateurs afin qu'ils versent des contributions volontaires à un fonds spécial mis en place à l'appui du fonctionnement et des activités du Centre. Il a également recommandé que l'Union africaine crée un fonds similaire dans le même but.

VI. Conclusion

29. Au cours de la période considérée, le manque de source sûre de financement, en particulier de financement de base, a continué d'empêcher le Centre d'accomplir efficacement son mandat et de donner suite de façon appropriée aux demandes d'assistance provenant des États Membres de la région. Néanmoins, le Centre a entrepris de nouvelles initiatives et de nouveaux projets dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et des mesures concrètes de désarmement pour lesquels des ressources destinées à des fins spécifiques avaient été reçues.

30. Le Secrétaire général tient à appeler l'attention des États Membres sur les recommandations formulées par le Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique et invite instamment les États Membres à étudier sérieusement ces recommandations.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en 2006^a

	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2005	273 906
Recettes, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	
Contributions volontaires ^b	102 256
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	86 729
Intérêts créditeurs	20 172
Autres recettes	157 529
Total partiel	640 592
Dépenses, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	294 940
Solde du Fonds au 31 décembre 2006	345 652

^a Informations tirées de l'état des recettes et des dépenses pour la période de 12 mois se terminant au 31 décembre 2006. En 2006, des contributions ont été reçues du Cameroun (1 663 dollars), de la France (100 593 dollars) et du PNUD au Togo (86 729 dollars).

^b Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, des contributions supplémentaires d'un montant total de 243 839 dollars ont été reçues du Cameroun (3 914 dollars), de la France (102 287 dollars) et d'Oxfam (Grande-Bretagne) (137 638 dollars).